



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

détenus

Question écrite n° 107896

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite interroger M. le garde des sceaux, ministre de la justice, au sujet des animaux de compagnie dans le milieu carcéral. Lorsqu'un détenu est incarcéré, il doit se séparer de son animal de compagnie et si personne ne peut s'en occuper, alors celui-ci est emmené à la Société protectrice des animaux. Ces situations sont difficiles psychologiquement tant pour le maître que pour l'animal et pourtant, la présence d'animaux au sein des prisons ne serait-elle pas bénéfique aux prisonniers ? S'il s'engage à prendre en charge les frais tenant aux soins et à la nourriture, pourquoi devrait-il se séparer de son compagnon ? Il aimerait donc connaître les intentions du Gouvernement pour que les animaux puissent rester avec leur maître si celui-ci est incarcéré.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire que la présence d'animaux de compagnie en détention n'a pas à ce jour été envisagée sous d'autres formes que celles d'actions éducatives, telles que l'aquariophilie en quartiers mineurs, par exemple. En effet, la surpopulation carcérale en maison d'arrêt, les changements d'affectation dans les établissements pour peine sollicitent et obtiennent souvent les personnes détenues, les problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité liés au fait que les établissements sont des espaces clos, la difficulté d'organiser la vie quotidienne avec les autres personnes détenues réfractaires à la présence d'animaux, les faibles possibilités de sortir l'animal, la discrimination qui serait introduite selon que la personne détenue a ou non les moyens d'entretenir l'animal, tout cela nécessite, tant pour le maître détenu que pour l'animal de compagnie, de ne pas entrer dans une voie qui ne serait pas tenable.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107896

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10986

Réponse publiée le : 26 décembre 2006, page 13700